



Assemblée générale de la Fédération nationale des Spelc

2 et 3 avril 2025

Discours d'ouverture du Président

Mesdames et Messieurs, chers présidents, chers conseillers, chers délégués, chers collègues,

Je vous remercie d'être présents aujourd'hui à notre assemblée générale. C'est un moment important pour notre syndicat et pour chacun d'entre nous.

I. Bilan de l'année écoulée

L'année qui vient de s'écouler a été riche en défis et en rebondissement. Nous avons dû faire face à la valse des ministres. En 2024 ce ne seront pas moins de 5 ministres de l'Éducation nationale qui se sont succédés avec une durée de vie moyenne de 6 mois. Ils n'ont même pas eu le temps de finir leur année scolaire. Peut-être n'étaient-ils pas suffisamment bons élèves ?

À cette instabilité sont venues se greffer des conditions de travail trop souvent difficiles, des réformes menées au pas de charge sans véritable concertation et des exigences croissantes de la part de notre administration et des directions d'établissement, qui ont impacté notre quotidien.

Nombreux sont les enseignants et les salariés qui ont ressenti une surcharge de travail, avec des classes souvent surchargées et un manque de ressources. Le personnel de nos établissements a subi la dégradation de ses conditions de travail, de son pouvoir d'achat et du climat social. Les NAO sont au point mort et la bataille contre la Fnogec et les organisations professionnelles pour permettre la reprise du dialogue social est engagée.

Nous avons vu la réforme de la formation des lauréats de concours mise entre parenthèse, l'évolution du diplôme national du brevet, l'apparition des classes prépa-seconde, la réforme du lycée professionnel, la mise en place des groupes de besoins en français et en mathématiques, le renforcement du dispositif Phare pour lutter contre le harcèlement, des changements dans les programmes et les évaluations. Toutes ces réformes ont nécessité une adaptation rapide sans véritable accompagnement et sans aucune reconnaissance.

Malgré ces défis, nous avons montré notre solidarité en soutenant nos adhérents et nos collègues, en lançant une alerte sociale, en déposant un préavis de grève et en organisant des actions collectives.

Par son action, le Spelc a obtenu la modification de l'article R.914-58 du code de l'éducation pour faire reconnaître le principe de parité entre les maîtres suppléants du public et du privé sous-contrat, l'éligibilité au CSE des AESH, et la prise en compte des services effectués en Polynésie française pour l'attribution du Retrep.

Nous nous sommes battus pour défendre, devant la Cour administrative d'appel, le Conseil d'État et le Conseil Constitutionnel, notre représentativité nationale dans les branches EPNL et Agricole privé.

II. Les enjeux actuels

Aujourd'hui, nous devons nous pencher sur plusieurs enjeux cruciaux :

1. L'encadrement du caractère propre

Les récentes affaires ont démontré que l'enseignement catholique n'étaient pas à l'abri de certaines dérives. Le temps des brimades et des comportements violents est révolu. L'individu doit être protégé avant l'institution et la parole doit se libérer.

Le Spelc, bien que reconnaissant le caractère propre de nos établissements, est attentif à faire respecter le cadre légal de la loi Debré.

La participation à la catéchèse et aux messes doit se faire sur la base du volontariat et en dehors de l'obligation réglementaire de service. La directive qui fixait l'heure de cours à 55 minutes plus 5 minutes d'intercours doit être rétablie. L'argent public n'a pas vocation à financer des intérêts privés.

Les contrôles diligentés par l'administration et le trésor public contribueront, nous l'espérons, à remettre la bienveillance, le dialogue et le respect des personnes au cœur du projet de l'enseignement catholique.

2. L'attractivité du métier

Les concours de recrutement peinent à trouver des candidats et les démissions ont explosé lors de cette dernière décennie. Bien que le début de carrière ait été revalorisé, les écarts de rémunération des enseignants avec la moyenne des pays de l'OCDE se creusent avec l'ancienneté. Si au moment du recrutement l'écart n'est que de 5 %, après 10 ans d'expérience il atteint 16 % en collège et jusqu'à 20 % au lycée.

Les AESH et les maîtres délégués sont eux dans des situations précaires. Les AESH sont rarement embauchés à temps complet, soit 1607 heures par an. La grande majorité ont des contrats de 24 heures sur 36 semaines plus 120 heures dédiés aux activités connexes, soit une quotité de 62 %. Pour une telle quotité, le salaire net mensuel est de 910 € à l'échelon 1 et de 1116 € à l'échelon 11, ce qui représente une augmentation de seulement 200 € net au bout de plus de 30 ans de carrière.

Quant aux maîtres délégués non seulement ils sont sur un siège éjectable permanent, mais lors d'un premier contrat ils doivent attendre trop souvent 3 à 4 mois pour être installés et donc rémunérés. De plus, leur cadre de gestion est très différent d'une académie à l'autre sous prétexte que leur employeur serait le rectorat et non le ministère. Cela se traduit par des salaires différents selon les critères de chaque académie et une non rémunération des petites et grandes vacances, l'administration s'arrangeant pour mettre une date de terme juste avant les vacances pour reprendre un nouveau contrat juste après.

3. L'iniquité de traitement entre l'enseignement public et le privé sous contrat

Bien que le principe de parité soit inscrit dans le code de l'éducation, des inégalités de traitement persistent entre l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat.

Les chefs d'établissement de notre réseau ont tendance à charger les collègues de réunions pédagogiques, de rencontres parents professeurs, de journées portes ouvertes ou de missions non rémunérées supplémentaires.

L'injustice en matière de retraite est flagrante. Cotiser plus pour toucher moins... tel est le régime proposé aux enseignants du privé sous contrat. Même si le régime additionnel de retraite permet de réduire en partie l'écart, entre le surplus de cotisations et la pension moindre, c'est l'équivalent d'une maison qui est perdu sur toute une vie.

La mobilité est, elle aussi, en notre défaveur. Les maîtres contractuels de l'enseignement privé sous contrat n'ont pas accès au corps des IA-IPR et s'il est possible de se faire détacher du public vers le privé sous contrat, l'inverse n'est pas vrai.

Enfin si certaines primes sont cumulables dans l'enseignement public (prime d'entrée dans le métier, prime d'installation en Île de France), elles ne le sont pas dans le privé sous contrat.

4. Les conditions de travail et la sécurité du personnel

Le climat social se dégrade et les difficultés rencontrées sont croissantes. Les causes sont multiples : excès d'autoritarisme de certaines directions, incivilités des élèves et de leurs parents, tensions entre collègues, abus de pouvoir de l'administration qui sur un simple signalement, sans même vérifier les faits, admoneste, suspend et sanctionne.

Dans ce genre de situation, il est urgent de clarifier le rôle et les responsabilités de chacun, l'administration et le chef d'établissement ayant tendance à se renvoyer la balle. D'autre part, l'attribution de la protection fonctionnelle tarde trop, la reconnaissance de l'accident de service ou de travail ressemble à un vrai parcours du combattant et tout est mis en œuvre par le rectorat et l'établissement pour tenter de minimiser le préjudice.

La santé mentale et le bien-être au travail ne sont pas négociables. Il est impératif de mettre en place des mesures pour protéger la communauté éducative et garantir un environnement de travail sain.

III. Notre action

Pour faire face à ces enjeux, le Spelc doit continuer à agir avec force et détermination. Nous devons nous mobiliser pour faire entendre notre voix.

Le 16 avril prochain, nous avons obtenu une audience bilatérale avec Madame la Ministre de l'Éducation nationale. À cette occasion, nous impulserons un dialogue durable et constructif avec notre administration pour défendre nos droits et améliorer nos conditions de travail.

À l'occasion de cette audience, nous porterons les revendications suivantes :

- nous demanderons des contrôles approfondis et impartiaux afin de faire respecter le cadre de la loi Debré, de nous assurer de la bonne utilisation de l'argent public, et d'être certain que bénévolat rime bien avec volontariat ;
- nous exigerons l'impartialité de l'administration dans le traitement des signalements, une meilleure réactivité dans la prise en charge du personnel en difficulté, une reconnaissance plus juste des accidents de service et du taux d'ATI, l'attribution automatique et immédiate de la protection fonctionnelle en cas d'atteintes aux biens et aux personnes ;
- nous rappellerons l'obligation de résultats qui pèse sur le ministère, les rectorats et les DSDEN, en matière de conditions de travail et de sécurité envers son personnel ;
- nous réclamerons une réévaluation des grilles indiciaires afin d'aligner la rémunération des enseignants sur la moyenne de l'OCDE tout au long de la carrière et une meilleure valorisation du travail hors ORS ;
- nous appellerons à l'amélioration du statut des AESH par un alignement de leur contrat sur un temps plein à 24 heures plus tâches connexes, ce qui évitera une rémunération mensuelle en dessous du Smic ;
- nous combattons la précarité des maîtres délégués en imposant un acompte de rémunération d'au moins 90 % dès le premier mois, la rémunération des vacances lorsque celles-ci s'inscrivent dans le remplacement et la confirmation d'un cadre de gestion nationale avec le ministère et non le rectorat comme employeur.
- nous défendrons le RAR, l'abondement du régime par les fonds non utilisés du Retrep, une répartition de la cotisation sur la base de 40 % agents et 60 % État. Par ailleurs nous demanderons la publication du décret d'application pour la retraite progressive ;

Concernant l'enseignement agricole, nous participerons le 2 mai prochain à la Visio qu'a obtenu la commission agro avec Florence Machefer, secrétaire générale du Cneap. Nous faisons également notre possible pour obtenir une audience bilatérale avec Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le Spelc est également engagé dans la défense des intérêts des salariés de droit privé. La Fnogec et les OP doivent garantir des conditions de travail favorables et accepter une revalorisation des salaires, le pouvoir d'achat étant en berne. Nos négociateurs en CPPNI EPNL et Agro, en CPN santé et prévoyance sont sur tous les fronts pour obtenir les meilleurs accords possibles dans un contexte relationnel extrêmement tendu. La baisse de la rémunération des congés de maladie ordinaire de 100 % à 90 % lors des 3 premiers mois et l'entrée en vigueur prochaine des contrats collectifs de protection santé et de prévoyance sont au cœur de nos préoccupations.

Demain nous accueillerons Pierre Erbs, président de la CFR (confédération française des retraités), secrétaire général à Générations Mouvement, membre du CESE (conseil économique social et environnemental). Sa présence montre à quel point le Spelc est attentif au dossier retraite et à ses nombreux adhérents retraités.

IV. Appel à l'engagement

Chers collègues, je vous appelle à continuer votre investissement actif pour le Spelc, à motiver vos équipes et à susciter de nouvelles vocations autour de vous. Vous êtes la force vive du Spelc. Vous portez sa voix et ses combats.

Engagez-vous dans les groupes de travail, participez aux réunions, intégrez nos commissions et services, faites entendre vos idées, arpentez le terrain, attirez de nouveaux adhérents, faites voter Spelc lors de chaque échéance électorale.

Soyons solidaires, car ensemble, nous sommes plus forts.

Conclusion

Pour conclure, je tiens à vous remercier pour votre engagement et votre présence aujourd'hui. Ensemble, nous avons le pouvoir de défendre notre profession et d'améliorer nos conditions de travail. N'oublions jamais que notre mission est essentielle pour l'avenir de nos élèves, de la communauté éducative et de notre société.

Continuons à nous battre pour nos droits, pour des conditions de travail dignes et pour une éducation de qualité !

Vive le Spelc !

Merci !